VRE

1214102
98B418
A 486

N° de Gestion :

" DOCKS CAFE "

Société en Nom Collectif au capital de 3.050 €
Siège social : Quai Vauban, rue Marceau, Hangar 36/37
76600 LE HAVRE
420 834 848 R.C.S. LE HAVRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 28 DECEMBRE 2001

E X T R A I T

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance, décide

1°) de nommer en qualité de **Commissaire aux comptes titulaire**, pour une période de six exercices :

Monsieur Jean-René ANGELOGLOU,
Membre de la Compagnie régionale de Paris,
demeurant à PARIS (75008), 22 rue de Téhéran ;

L'assemblée générale décide que Monsieur Jean-René ANGELOGLOU exercera sa mission de contrôle des comptes à compter de l'exercice en cours, ouvert le 1er Janvier 2001 et clos le 31 Décembre 2001.

Son mandat arrivera en conséquence à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer, au cours de l'année 2007, sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2006

2°) de nommer en qualité de **Commissaire aux comptes suppléant :**

Monsieur Bernard LAGAUCHE
Membre de la Compagnie régionale de Versailles,
demeurant à ANDILLY (95580), 31 avenue des huit arpents

lequel exercera sa mission pour la durée du mandat de Monsieur Jean-René ANGELOGLOU, Commissaire aux comptes titulaire.

Monsieur Jean-René ANGELOGLOU et Monsieur Bernard LAGAUCHE, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et Commissaire aux comptes suppléant, exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-René ANGELOGLOU et Monsieur Bernard LAGAUCHE ont déclaré, dès avant ce jour, être en mesure d'accepter respectivement leur mission, s'ils en étaient investis par l'assemblée générale, et ne pas être en contravention avec les dispositions légales relatives aux incompatibilités et aux interdictions ou déchéances du droit d'exercer lesdites fonctions.

DERNIERE RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le Gérant

Emmanuel BARAZER de LANNURIEN

BERNARD LAGAUCHE

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DE VERSAILLES

Andilly, le 10 Décembre 2001

Monsieur le Gérant de la Société
DOCKS CAFE
Quai Vauban
rue Marceau, Hangar 36/37
76000 LE HAVRE

Monsieur,

Je vous informe, par la présente, que j'accepte bien volontiers le mandat de Commissaire aux comptes suppléant, que vous souhaitez me confier.

Je vous confirme que je ne suis frappé par aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

31, avenue des Huit Arpents 95580 ANDILLY Tél. 01 39 59 52 40 - Fax. 01 39 59 47 29

JEAN-RENE ANGELOGLOU

LICENCIE ES SCIENCES ECONOMIQUES
EXPERT COMPTABLE DIPLOME PAR L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION PARISIENNE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

22 RUE DE TEHERAN - 75008 PARIS
TEL : 01 44 95 97 17 +
TELEFAX : 01 44 95 97 01

Paris, le 20 Décembre 2001

Monsieur le Gérant
SNC DOCKS CAFE
Quai Vauban
Rue Marceau – Hangar 36 / 37

76000 LE HAVRE

Monsieur le Gérant,

Vous m'avez pressenti à l'effet d'assurer un mandat de Commissaire aux comptes titulaire dans votre société.

Je vous informe, par la présente, accepter ce mandat, et vous remercie de la confiance qui m'est ainsi témoignée.

Je vous confirme en outre que je n'exerce aucune fonction, ni ne suis frappé d'aucune mesure, susceptibles de m'interdire d'être Commissaire aux Comptes suppléant de cette société.

Je vous prie de croire, Monsieur le Gérant, en l'assurance de ma parfaite considération.